

« TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » (Karl Marx)

# Lutte ouvrière

Île de La Réunion

Bi-mensuel de Lutte ouvrière N° 81

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Supplément au journal Lutte ouvrière N° 2690 - Prix : 1€

## Éditorial

Dans la rue et aux  
municipales, il faut  
faire entendre le  
camp des travailleurs

Macron et le  
“séparatisme” : pour  
quelques voix de  
plus... *Page 5*

Griveaux-Buzyn : un  
clown chasse l'autre  
*Page 6*

BTP : Beaucoup  
Trop de Profits !  
*Page 8*

Échos des  
communes :  
Saint-Benoît  
*Page 9*

## Martinique

La mobilisation ne  
faiblit pas  
*Page 10*

## Face à un gouvernement au service du patronat



## Dans la rue et aux municipales, il faut faire entendre le camp des travailleurs

L'examen du projet de loi sur les retraites a commencé ce lundi à l'Assemblée nationale. Une journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles a eu lieu ce jeudi 20 février, et c'est une bonne chose.

Le gouvernement dispose des moyens législatifs pour imposer cette réforme, mais il faut montrer que cette attaque ne passe pas et ne passera jamais dans la tête de millions de travailleurs. Il faut continuer d'affirmer notre rejet de ce gouvernement, à genoux devant le grand capital.

L'offensive contre le monde du travail ne se limite pas au saccage des retraites. Elle met en cause les conditions de travail et de vie de toutes les classes populaires. L'exploitation, la course à la rentabilité et la loi du profit rendent le travail de plus en plus dur, de plus en plus précaire et mal payé. Mais elles s'imposent aussi à tous les autres domaines de la vie sociale, à la santé, à l'éducation, aux transports ou au logement. Nombre de quartiers ouvriers abandonnés par l'État sont transformés en ghettos de pauvres, où la misère, le désœuvrement et l'absence de perspectives favorisent les incivilités, les trafics et les violences en tout genre. Renouer avec les luttes collectives, se faire respecter du grand patronat et du gouvernement est la seule voie pour inverser la situation et assurer un avenir au monde ouvrier, à la jeunesse et à toute la société.

Alors, tant que nous en avons la force, il faut continuer dans la voie indiquée par ceux qui ont participé à ce grand mouvement contre la réforme des retraites : l'affirmation d'un camp uni derrière ses intérêts de classe.

C'est d'autant plus important que Macron veut lancer, mardi, une vaste campagne de diversion en pointant du doigt les dangers de ce qu'il appelle le « communautarisme » ou le « séparatisme ». Il vise, exactement comme Le Pen, et comme le grand patronat sait le faire dans les entreprises, à diviser les exploités pour les opposer les uns aux autres. Il ne faut pas que les travailleurs tombent dans ce piège.

La force des travailleurs réside dans leur nombre et dans leur conscience de faire partie d'un seul et même camp partageant la même révolte et la même volonté de changer les choses. Elle est dans la solidarité et la fraternité qui se tissent au travers de la lutte, au-delà des différences de corporations, de statuts, d'origines, de croyances et de couleurs de peau.

Cette conscience a progressé dans le mouvement de contestation de la réforme des retraites. Il faut la préserver et la développer dans toutes les entreprises où se mène la lutte de classe. Et il faut aussi le faire politiquement. C'est pourquoi Lutte ouvrière participe aux élections municipales.

Lutte ouvrière sera présente dans quelque 200 villes. Ses candidats sont des ouvriers, des employés, des cheminots, des manutentionnaires, des techniciens, des caissières, des agents d'entretien, des hospitaliers, des enseignants... Qu'ils et elles soient en activité, au chômage ou à la retraite, ils partagent la vie, les difficultés et les combats des travailleurs.

Toutes les listes, du Rassemblement national à celles de La France insoumise en passant par celles de la majorité, multiplient les engagements à faire plus de social, plus de démocratie, plus d'écologie, plus de logements, plus de sécurité, à l'échelle de la ville... Mais aucune de ces listes ne peut prétendre éliminer le chômage, la misère ou la crise ! Aucune équipe municipale ne peut éradiquer le racisme, les discriminations et le délitement de la société que la misère engendre.

Alors, à la différence d'autres candidats, ceux de Lutte ouvrière ne feront pas croire qu'ils pourraient changer la vie des habitants en se hissant à la tête d'une municipalité. Ils affirmeront, en revanche, que les travailleurs ont la capacité collective de changer leur sort, s'ils se battent pour libérer la société du diktat d'une minorité capitaliste aussi parasite qu'irresponsable.

En votant Lutte ouvrière, les habitants de ces 200 villes pourront dire qu'ils ne font pas confiance aux notables et aux politiciens mais qu'ils se placent dans le camp des travailleurs conscients et combattifs.

Ils affirmeront qu'ils refusent de se résigner à la condition d'exploités. Ils diront que, pour enrayer les catastrophes sociale, économique et écologique, il faut arracher à la bourgeoisie son contrôle sur les entreprises et sur la vie politique.

## Réforme des retraites : c'est toujours non !

Le 17 février s'est ouvert le débat sur le projet de loi sur la réforme des retraites en séance publique à l'Assemblée nationale.

L'âge légal de départ à 62 ans aurait déjà été entériné, ainsi qu'un des aspects les plus provocants de l'attaque, l'âge d'équilibre permettant d'obtenir une retraite à taux plein. Cet âge, dans les intentions du gouvernement, est pour l'instant envisagé à 65 ans, et encore sous toutes réserves. Le prétendu débat organisé par Édouard Philippe aura donc abouti à ce que les futurs retraités gardent le droit... de partir à 62 ans, avec une pension amputée par une

décote. Par ailleurs les autres volets de l'attaque, en particulier le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière et le système par points, sont toujours programmés, comme le sont les 3 milliards d'euros à économiser chaque année d'ici 2050 aux dépens des futurs retraités.

La valeur du point, censée ne jamais baisser, sera indexée, non sur les salaires, mais sur le revenu moyen d'activité par tête, un indice bricolé par l'Insee sur demande du gouvernement, plus ou moins calculé sur « l'ensemble des Français, les revenus des indépendants, des fonctionnaires ». Autant dire que toutes

les manœuvres sont possibles pour que la valeur baisse, ne serait-ce qu'en fonction de l'inflation...

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le refus de la réforme soit toujours majoritaire dans la population ouvrière, et même dans l'opinion en général. Les manifestations, les rassemblements et actions diverses continuent. Le 20 février était une journée nationale interprofessionnelle. Il faut qu'à nouveau, aux oreilles du gouvernement et du grand patronat, les dizaines de milliers de « non » que mérite leur hargne antiouvrière continuent de résonner.

## Pénibilité : négociations pour la galerie

Jeudi 13 février, des négociations sur la pénibilité de certains travaux et sur les compensations éventuelles auxquelles elle pourrait donner droit devaient débiter à Matignon. Cette perspective réjouit fort Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, et lui seul.

Depuis des années, la direction de la CFDT entérine quasiment tous les reculs en matière de retraites au prétexte qu'elle compte obtenir des améliorations pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, usants ou dangereux. À ce jour rien n'a été obtenu, si ce n'est, sous Hollande, la reconnaissance platonique de certains critères de pénibilité sans que cela ouvre un quelconque droit nouveau, le gouvernement pliant régulièrement devant le refus patronal.

Macron avait entamé son quinquennat en faisant supprimer quatre critères de pénibilité : les postures pénibles, les manutentions de charges, les vibrations mécaniques, les agents chimiques dangereux. Puis, dans son tango-hésitation avec les directions syndicales lors du

mouvement contre la réforme des retraites, Édouard Philippe avait promis une reprise des négociations sur ce sujet, une sorte d'œillade appuyée à la CFDT.

Les organisations patronales ont dicté d'avance leurs conditions. Si les syndicats de petits patrons veulent bien reconnaître qu'il faut compenser les travaux pénibles par des départs en retraite anticipés, ils refusent d'y consacrer un centime.

Il ne peut rien sortir de ce mauvais théâtre, peut-être même pas de quoi permettre à Laurent Berger de dire qu'il a obtenu une avancée en échange des reculs imposés aux travailleurs. Et il se contente pourtant de pas grand-chose...

### PROCHAINES RENCONTRES AVEC LES MILITANTS DE LUTTE OUVRIÈRE

**MARCHÉ DE SAINT-BENOÎT  
SAMEDI 22 FÉVRIER de 8H30 à 10H00**

**MARCHÉ DU CHAUDRON  
DIMANCHE 23 FÉVRIER de 8H30 à 10H00**

**MARCHÉ DE SAINT-ANDRÉ  
VENDREDI 6 MARS de 8H30 à 10H00**

**MARCHÉ DE SAINT-PIERRE  
SAMEDI 7 MARS de 8H30 à 10H00**

## Congé pour deuil : 100 % patronal

Les députés LREM continuent de chercher à éteindre l'incendie qu'ils ont eux-mêmes allumé en s'opposant, le 30 janvier, à l'allongement de cinq à douze jours du congé accordé en cas de décès d'un enfant mineur.

Trop cher pour les entreprises, avait expliqué en substance la ministre du Travail, Muriel Penicaud, pour justifier l'opposition du gouvernement à cette mesure. Ce vote avait soulevé une émotion telle que Macron lui-même s'était senti obligé d'intervenir en appelant les députés de sa majorité à faire preuve d'humanité. Certains de ces élus l'ont eu mauvaise de se voir ainsi présenter à l'opinion publique comme des monstres sans cœur, alors qu'ils n'avaient fait qu'obéir aux consignes gouvernementales.

Pour calmer les états d'âme de ses troupes parlementaires, Macron les a invitées à passer la soirée du 11 février à l'Élysée. Le même jour, le député LREM Mounir Mahjoubi a déclaré qu'il allait proposer une loi portant le congé de deuil parental à quinze jours ouvrés, soit trois semaines, pour tous les actifs, pas seulement ceux du privé comme le prévoyait le projet refusé dix jours plus tôt. Comme s'il voulait maintenant faire croire que les députés macronistes avaient repoussé le précédent projet... dans le seul but de l'améliorer ! Il est peu probable que cette manœuvre cousue de fil blanc convaincra qui que ce soit. En tout cas, elle ne choquera pas le patronat car, dans sa proposition, l'élus macroniste propose de faire financer ce

congé par la solidarité nationale, donc par l'État, et non plus par les entreprises.

Les députés LREM cherchent à sauver leur image, mais tout de même pas au point de heurter en quoi que ce soit les intérêts de la classe qu'ils servent, celle des capitalistes.



## Handicapés : promesses jamais tenues

Mardi 11 février a été décrété par le gouvernement Journée d'action pour les droits des personnes handicapées et a été une occasion pour le président Macron de prendre la parole devant un parterre trié sur le volet. De là à passer à l'action, c'est une autre affaire.

Il a fallu attendre 2005 pour que l'État français fasse une loi censée prendre en compte les besoins des handicapés. Quinze ans après, on est encore très loin d'avoir rendu accessibles aux fauteuils roulants les transports, les trottoirs, les lieux culturels, les magasins et même les administrations !

Dans sa campagne de 2017, Macron avait mis l'accent sur les problèmes du handicap et annoncé des mesures qui avaient pu séduire des électeurs, qui ont rapidement déchanté

Ainsi, le gouvernement est très fier d'avoir augmenté l'allocation adulte handicapé mais, plafonnant à 900 euros, elle est encore inférieure de 126 euros au seuil de pauvreté. De plus, ses conditions d'attribution ont été modifiées, écartant par exemple 250 000 personnes vivant en couple.



Les promoteurs immobiliers ont obtenu du gouvernement que le plafond imposant que 100 % des logements soient accessibles aux handicapés tombe à 20 %. Ce n'est pas plus brillant en ce qui concerne l'accès à l'emploi. L'obligation de faire travailler 6% de personnes handicapées, ce qui se faisait au travers de la sous-traitance, est levée. Le calcul de leur retraite sera remis en cause.

La question de l'accueil des enfants en milieu scolaire reste aussi posée. Les démarches pour la scolarité ou pour obtenir un établissement d'accueil relèvent du parcours du combattant. Seule mesure concrète, la secrétaire d'État Sophie Cluzel annonce un guichet unique sous la forme d'un téléphone, le 360 !

La situation des handicapés n'est pas près de s'améliorer.

## Droit de vote des étrangers : une absence qui en dit long

Les 4,8 millions de résidents étrangers en France ou nés en France de nationalité étrangère, même âgés de plus de 18 ans, n'ont pas le droit de vote, à l'exception des ressortissants de l'Union européenne, qui l'ont depuis 2001 pour les élections locales et européennes.

Mitterrand et Hollande avaient promis d'accorder ce droit, aux élections locales seulement, mais n'ont pas tenu leur promesse, le premier invoquant l'opinion publique « pas prête », le second la difficulté à obtenir l'accord des trois cinquièmes du Parlement, nécessaire dans ce cas. Sarkozy l'avait lui aussi évoqué, plutôt comme épouvantail d'ailleurs. Mais tous, même à la tête d'une ma-

ajorité gouvernementale de gauche, ont reculé devant la crainte d'un désamour de la partie la plus réactionnaire de leur électorat. Aucun n'a osé alors rappeler la Constitution de 1793, qui avait donné le droit de vote aux étrangers de plus de 21 ans ; ces derniers étaient partie prenante de la Révolution et le nier aurait été affaiblir celle-ci.

Supprimé par le Directoire en 1795, le droit de vote fut de nouveau reconnu à partir de 1848 aux hommes, et seulement à partir d'avril 1944 aux femmes de nationalité française. Le reconnaître à ceux qui, vivant dans ce pays, paient des impôts directs et indirects, participent à la vie de la cité à tous points de vue,

en tant qu'usagers des services publics, parents, consommateurs, et surtout participent à la production et à la circulation des richesses, ce serait la moindre des choses.

Cette anomalie scandaleuse, discriminatoire et surtout antiouvrière, car ceux à qui on nie ce droit sont pour la plupart des travailleurs, devra disparaître. Mais, heureusement, le vote est loin d'être le seul mode d'expression des désaccords et du mécontentement de ceux que la politique des gouvernements propatronaux révolte. Et la possibilité demeure aussi, pour ceux que la loi en prive, de faire campagne et de faire voter pour leurs idées !

## Macron et le “séparatisme” : pour quelques voix de plus...

Macron lance une nouvelle campagne aux relents islamophobes contre le communautarisme, rebaptisé pour l'occasion « sécession » ou « séparatisme islamiste ».

Macron n'utilise pas le terme de sécession à propos de la villa Montmorency à Paris, ce ghetto de riches entièrement clos, ni à propos de certaines rues fermées et privatisées des quartiers sud de Marseille. Il n'est gêné ni par les processions catholiques sur la colline de Fourvière à Lyon, ni par l'emprise de l'Église catholique sur les écoles privées ou diverses organisations de jeunesse. Seul le communautarisme musulman l'obsède.

Macron préfère délibérément braquer les projecteurs sur des quartiers dans lesquels des militants de l'islam politique s'activent pour imposer leur emprise morale, parfois matérielle, sur les habitants, en particulier ceux de culture musulmane.

Ainsi, lui et ses ministres occupent le terrain du RN ou de LR. Ils n'ont que faire des sentiments et des difficultés quotidiennes des travailleurs, de toutes origines, qui vivent dans ces quartiers. Ce sont pourtant ces difficultés qui servent de



terreau aux courants réactionnaires de toutes obédiences, et pas seulement islamistes. Les choix politiques qu'ils font, qui aggravent la pauvreté, le mépris quotidien et la violence ordinaire de la police, alimentent un peu plus le sentiment de rejet vécu par la jeunesse de ces quartiers.

Agiter la menace islamiste, entretenir l'amalgame entre terrorisme et islam, est pour Macron un moyen de faire diversion pour tenter de faire oublier sa politique antiouvrière, rejetée par des millions de travailleurs. En prime, il espère gagner des voix

auprès des électeurs réactionnaires de droite ou d'extrême droite. Ce faisant, il encourage encore les racistes, dont certains se sentent autorisés à passer aux actes. De l'autre côté, il stigmatise l'ensemble des musulmans, sommés en permanence de se démarquer des islamistes radicaux.

Ceux qui subissent de plein fouet cette nouvelle campagne sont d'abord les travailleurs immigrés ou enfants d'immigrés. Accepter la façon dont il les stigmatise serait accepter la division au sein de la classe ouvrière.

## Migrants : l'humanité selon Macron

la presse a relayé l'arrestation de la petite Amelia, 4 ans, à la sortie de l'école maternelle de Langogne, en Lozère en France, lundi 27 janvier.

Amelia est la fille d'un couple d'ouvriers albanais en France depuis trois ans et demi, déboutés de leur demande d'asile et obligés de pointer chaque jour à la gendarmerie, où ils ont finalement été arrêtés ce jour-là. Trois gendarmes ont escorté le père

jusqu'à l'école d'Amelia, puis les ont enfermés au centre de rétention de Toulouse, d'où ils ont été renvoyés en Albanie le lendemain matin dans un avion affrété par l'agence Frontex. La mère, enceinte de quatre mois et hospitalisée après l'annonce de leur arrestation, est restée en France.

Le cas tragique de cette famille n'est pas isolé. Les Albanais sont les seconds demandeurs d'asile en

France, derrière les Afghans. 83 % d'entre eux sont déboutés de leur demande et soumis à une obligation de quitter le territoire français.

Refuser l'asile à des travailleurs immigrés, arrêter leurs enfants dans les écoles, les renvoyer en charter dans la misère de leur pays d'origine, déchirer des familles : en termes d'inhumanité, le gouvernement actuel n'a rien à envier à ses prédécesseurs.

## Dividendes : toujours plus haut

En dix ans, les dividendes versés aux actionnaires à l'échelle internationale ont doublé. Un nouveau record a été atteint en 2019 avec 1 425 milliards de dollars. On peut dire que les actionnaires se sont bien remis de la crise de 2008 !

Cette hausse des dividendes s'observe partout dans le monde, même si c'est à des degrés différents. Elle a été de 173 % au Japon et de 136 % aux États-Unis depuis 2010, et de 53 % en Europe.

Partout l'argent coule à flots pour ceux qui possèdent les grandes entreprises. Les pétroliers Shell, Exxon Mobil, BP ou Total, les banquiers HSBC ou JP Morgan, les trusts de la pharmacie Johnson&Johnson ou Pfizer

ainsi que les inévitables Microsoft et Apple ont été les plus généreux.

Cet argent est le fruit du travail humain, et d'une exploitation de plus en plus féroce. En France, les groupes qui ont distribué le plus de dividendes, comme Sanofi ou BNP Paribas, ont pour la plupart en même temps procédé à des réductions d'effectifs. Pendant que l'argent coule à flots pour une infime minorité de privilégiés dans le monde, partout la situation des travailleurs s'aggrave, des continents entiers sont plongés dans la misère et, même dans les pays développés, les gouvernements au service de ces gros actionnaires détruisent les services publics et osent prétendre que l'argent manque

pour les entretenir.

Ces sommes colossales, qui seraient indispensables au bien-être de la population, sont ainsi gaspillées. Depuis 2008 la production mondiale stagne et les capitalistes ont si peu confiance dans le développement de leurs entreprises qu'ils se refusent à y investir. Ils préfèrent dilapider des milliers de milliards de dollars en dividendes qui, après quelques dépenses somptuaires faites par les possesseurs de grandes fortunes, iront grossir les circuits de la spéculation. C'est un système de fous qu'il est urgent de renverser.

## Griveaux-Buzyn : un clown chasse l'autre

Benjamin Griveaux, tête de liste du parti gouvernemental aux élections municipales de Paris, a dû jeter l'éponge après la diffusion d'une sexe-tape dont il est la vedette. Après 48 heures d'hésitation, le parti macroniste, et sans doute Macron lui-même, ont désigné Agnès Buzyn, ministre de la Santé, pour le remplacer.

Il n'aura guère fallu que deux jours à Agnès Buzyn pour changer de casquette et commencer sa tournée de réunions publiques, suivie par une meute de journalistes extasiés.

Entre un Griveaux, politicien de bas étage et une Buzyn, démolisseur du système hospitalier, le cirque électoral bat son plein. Pour la plupart des commentateurs il n'y a

qu'une seule question : Buzyn peut-elle convaincre mieux que Griveaux, sans même se demander de quoi. Et de gloser à l'infini sur de pures questions de communication et d'image, finissant par trouver Buzyn parfaite pour le rôle. Et voilà comment on transforme une pantalonnade en un coup politique, du moins le croit-on à l'Élysée et parmi ses valets de plume.

Griveaux, Buzyn et les autres sont interchangeable, en un claquement de doigts, car ce sont de simples comédiens. Leur rôle consiste à faire passer la politique décidée par l'État, les hauts fonctionnaires inamovibles et avant tout inspirée par le grand patronat. Quel que soit le dégoût suscité

par ces tristes potiches, les travailleurs ne doivent pas oublier que derrière elles se tient le grand capital, véritable maître de l'État et de la société.



## Nucléaire : mortel et coûteux

Soixante ans après la création par de Gaulle de la force de frappe atomique, Macron a prononcé le 7 février un discours à l'École de guerre au sujet de la politique militaire et notamment nucléaire de la France.

« *La France ne menace personne* », a déclaré Macron, avant d'ajouter qu'elle s'apprêtait à envoyer quelques centaines de soldats supplémentaires au Sahel ! Sans compter les bases militaires et opérations diverses de l'armée française un peu

partout dans le monde. À part cela, elle ne menace personne...

Macron a fait un appel du pied à l'Europe, en l'occurrence surtout à l'Allemagne, pour qu'elle s'implique davantage dans les armements européens en y consacrant une part plus grande de son budget. Ce n'est pas la première fois, car le gouvernement allemand n'a pas l'air particulièrement emballé par cette proposition.

Le budget militaire officiel de la France est de 37,5 milliards d'euros

en 2020, en constante augmentation, avec une part très importante pour la dissuasion nucléaire, les sous-marins transporteurs d'ogives atomiques, etc. qui permettraient de détruire une partie de la planète. En fait de dissuasion, combien d'écoles, d'hôpitaux, de transports, pourraient être construits à la place de ces armements et sont condamnés d'avance par la politique d'équipement militaire ?

## Quelle mouche a piqué Vienne ?

Invité sur Radio Réunion Première et sur RTL la semaine dernière, le président de la Chambre d'Agriculture Frédéric Vienne, a tempêté contre la diminution, voire la disparition de certains pesticides jusqu'ici en usage dans l'agriculture à La Réunion.

Selon Vienne, l'absence de ces

« molécules » favoriserait la propagation d'insectes nuisibles et aussi de moustiques.

Vienne voudrait qu'on rende aux agriculteurs leurs « molécules » car il considère qu'il n'existe pas ou trop peu de méthodes alternatives à la lutte chimique.

À l'heure où on parle du scandale

du chlordécone aux Antilles et du glyphosate, les propos du président de la Chambre ne sont pas pour rassurer les consommateurs.

Mais au fait, la canne « bio » chère au président et à son syndicat la FDSEA, n'est plus d'actualité ?

## Pesticides : urgent d'attendre ?



Le Conseil d'État a rejeté vendredi 14 février la requête en référé des maires qui en France ont pris des arrêtés antipesticides. Ils jugeaient insuffisantes les distances d'épandage fixées par le gouvernement le 1er janvier dernier.

Depuis cette date, les agriculteurs doivent respecter une distance de sécurité de 5 à 10 mètres entre les zones d'épandage de pesticides et les habitations, les maisons de retraite et les écoles. Cette distance est portée à vingt mètres pour les produits les

plus dangereux, qui ne représentent que 0,3 % des pesticides.

Jugeant cette distance insuffisante et réclamant 150 mètres entre les zones traitées et les habitations, des maires ont donc attaqué cet arrêté. Le Conseil d'État a rejeté leur requête, considérant qu'il n'y avait pas urgence et repoussant l'examen sur le fond à une date ultérieure.

En matière de santé publique, il est très rare que les autorités trouvent urgent d'intervenir. L'exemple de l'amiante est à ce titre significatif. Le risque lié à la fibre d'amiante était connu en 1897, il a été dénoncé en France en 1970 et l'amiante a été interdit... en 1997. L'amiante continue de tuer aujourd'hui. Mais pour l'État, quand il s'agit de la santé d'une partie de la population, et en particulier quand des intérêts économiques sont en jeu, rien n'est urgent !

## **BTP : Beaucoup Trop de Profits !**

En l'espace de 11 ans, de 2008 à 2019, le nombre des salariés employés dans le BTP est passé de 25 000 à 17 000 et le nombre des entreprises du secteur de 4 000 entreprises à 2 000, dont 657 sans aucun salarié.

Fin 2019, il y avait 18 000 ouvriers du BTP au chômage pour 17 000 au travail, bien souvent engagés sur des contrats précaires (CDD, contrat CDI fin de chantier, etc.).

Mais, nous disent les organisations patronales du Bâtiment, le chiffre d'affaires global réalisé dans ce secteur a été quasiment le même en 2019 qu'en 2018... avec un nombre de travailleurs qui ne cesse de diminuer. Cherchez l'erreur !

La vérité c'est que les marchés

les plus juteux ont été trustés par les grands groupes capitalistes qui engrangent les profits par millions d'euros et sous-traitent ensuite une partie du travail avec les petites entreprises à prix cassés. Les conséquences sont supportées par les travailleurs de ces petites entreprises qui paient au prix fort ce système intolérable qui les condamne aux cadences infernales, aux bas salaires, aux heures supplémentaires et aux primes non payées, aux mauvaises conditions de travail et aux pressions incessantes des patrons et de leurs chefs sur les chantiers.

Les capitalistes et leur État n'ont aussi que faire du sort des travailleurs qui galèrent pour trouver où se loger, ou de leurs enfants qui

sont condamnés à apprendre dans des écoles non climatisées, aux murs pas repeints depuis des décennies et avec un personnel enseignant et technique en nombre insuffisant. Peu leur importe que les rues soient défoncées, les trottoirs inexistantes, les immeubles pas entretenus dans les quartiers ouvriers.

Les besoins insatisfaits de la population sont là, les travailleurs capables de les satisfaire aussi. Il ne reste plus aux uns et aux autres que de se mettre d'accord pour... traverser la rue... et aller chercher l'argent nécessaire là où il est, dans les caisses du patronat et des banques !

## **Caserne pompiers du Port : débrayage pour obtenir des embauches**

Mercredi 12 février, les pompiers du Port ont débrayé pour mettre en garde leur direction et les pouvoirs publics contre l'insuffisance de leurs effectifs.

Au lieu des 34 pompiers promis par l'administration, ils ne sont que 29 alors que le territoire du Port compte 3 des 5 sites Seveso de La Réunion.

On leur a livré une caserne neuve après des années d'attente, mais comment la faire fonctionner sans les moyens humains nécessaires ? Lors de cette action l'un des pompiers témoignait : « *Avec notre effectif restreint, on a loupé quatre interventions l'an dernier. Si nous sortons deux engins, nous sommes obligés de fermer la caserne* ». (Le JIR du 10 février)

Les pompiers du Port ne comptent pas en rester là et ont bien fait comprendre à la direction du SDIS que si les embauches attendues tardaient à venir, ils passeraient directement à la grève la prochaine fois !

## **Saisonniers : les raisons de la colère**

Les syndicats CGT et FO des travailleurs saisonniers des remontées mécaniques des stations de sports d'hiver en France appelaient à des débrayages le 15 février.

Ils voulaient protester contre la dégradation du système d'indemnisation du chômage, qui pourrait priver ces travailleurs saisonniers d'une partie de leurs ressources.

Cette date a été choisie parce que c'est celle du chassé-croisé des vacanciers. Auparavant, il fallait avoir travaillé quatre mois sur 28 pour ouvrir des droits aux indemnités de chômage. Cela permettait à bien des travailleurs saisonniers, et d'abord à

ceux qui reviennent systématiquement à la même activité au fil des saisons, de toucher des indemnités leur permettant de vivre dans la période non travaillée.

Mais le nouveau système d'indemnisation, que le gouvernement a revu à la baisse pour raboter quelques milliards d'euros, impose désormais d'avoir travaillé six mois sur les 24 derniers. Cela risque de diminuer fortement leurs allocations, voire de les supprimer à ceux qui enchaînent des saisons courtes.

Les activités des saisonniers, été comme hiver, sont loin d'être faciles. On fait appel à leurs services quand il

faut accueillir un afflux de vacanciers. Pour les travailleurs des remontées mécaniques ou ceux qui contrôlent l'enneigement ce sont des conditions difficiles, sans oublier que leurs conditions de logement sont souvent précaires.

Les salariés saisonniers travaillent dur mais, avec ce système d'indemnisation du chômage dégradé, leurs conditions d'existence entre deux saisons sont désormais incertaines. Les saisonniers, dont 85 % sont des femmes, n'ont pas fini de dénoncer leur situation !



## SAINT-BENOÎT



### Impuissance des gestionnaires face à l'endettement de la commune

La commune de Saint-Benoît, comme beaucoup d'autres, est étranglée financièrement. Parce que l'État a réduit sa dotation financière annuelle, parce qu'il a réduit drastiquement ses aides à l'embauche dans la fonction publique territoriale et parce qu'une grande partie de la population bénédicte est pauvre. Seuls 20 % des ménages de la commune paient l'impôt sur le revenu.

Face à l'endettement communal la majorité au conseil municipal a décidé, pour essayer de le combler en partie, de vendre début février deux parcelles de terrain appartenant au domaine public. Une première

parcelle d'un hectare environ à Beauvallon pour 950 000 € au capitaliste Philippe Lariche, patron, entre autres, des Burger King de La Réunion, qui a l'intention d'y construire des commerces, et une autre parcelle de 2 000 m<sup>2</sup> place du cimetière de Sainte-Anne au patron du circuit Guy Guichard pour 450 000 €, qui veut y construire un centre médical. Cette opération permet ainsi à des intérêts privés d'acquérir des biens publics qui auraient pu être utilisés à l'implantation de services publics pour la population qui en manque cruellement. On ne peut pas dire que leurs préoccupations

correspondent à celles de la population pauvre.

La dette de la commune s'élevait à 44 millions d'euros en 2018, le montant de ces ventes ne permettra donc pas de la combler.

Cette décision des dirigeants actuels de la commune, soutenus en l'occurrence par plusieurs de leurs opposants, est une fuite en avant parce que tous renoncent en fait à s'attaquer à la politique de Macron qui dilapide l'argent de l'État en le distribuant par milliards aux capitalistes au lieu d'en faire profiter les communes, surtout les plus pauvres, telle Saint-Benoît.

### Ouf ! On respire !

Habituellement les périodes d'entretien des espaces verts sur la commune de Saint-Benoît sont très...espacées. À cité l'Évêché par exemple, les herbes étaient devenues si hautes qu'un adulte pouvait s'y cacher.

Mais heureusement que nous

sommes en campagne électorale. Comme chacun sait, c'est en ce moment que les municipalités s'activent à tondre les pelouses, à boucher les trous dans les chemins.

On ne va pas aller jusqu'à dire qu'il faudrait davantage de campagnes électorales, non. En

revanche les habitants électeurs devraient ne pas attendre le bulletin de vote pour exiger à tout moment de la mairie une utilisation rationnelle et efficace des ressources existantes, personnel et matériel.

### Saint-Benoît-pieds-dans-l'eau

À chaque fois qu'il pleut, c'est-à-dire souvent à Saint-Benoît, les allées du marché forain se transforment en petits ruisseaux.

L'eau provient principalement d'un canal qui longe en partie le chemin du stade l'Îlet.

Les habitants qui viennent faire leurs courses doivent se chausser de savates « deux doigts » et retrousser les pantalons...

Des canalisations munies de grilles seraient les bienvenues.

En tout cas ce n'est pas très compliqué de missionner les techniciens

compétents. Un petit exemple parmi tant d'autres plus ou moins importants où ce qui manque c'est la volonté politique de prendre en compte les besoins de la population. À elle de se manifester jusqu'à satisfaction.

## MARTINIQUE

### La mobilisation ne faiblit pas

En Martinique, depuis le 5 décembre, les personnels de l'Éducation nationale, et notamment les enseignants, manifestent pour exiger le retrait du projet gouvernemental de réforme des retraites.

Après la trêve de fin d'année, la mobilisation est repartie, et depuis le 15 janvier le fonctionnement des établissements scolaires, notamment dans le second degré (collège et lycée) est très fortement perturbé, plus de 90 % des établissements sont touchés.

Piquets de grève, défilés de rue, diffusions de tracts, interventions sur des radios, rencontres avec les associations de parents d'élèves, réunions-débats pour expliquer les dessous du projet du gouvernement : la mobilisation est totale.

Face à cette situation, le recteur,

représentant de l'État, fait pression pour que les chefs d'établissement sévissent en mettant en œuvre des procédures en référé au tribunal administratif pour obtenir le déblocage des établissements. Mais la mobilisation a jusque là fait échouer toutes ces manœuvres.

Outre l'exigence de retrait du projet sur les retraites, les enseignants protestent contre les nouvelles réformes mises en place dans le secondaire. Ils exigent le retrait de suppressions de postes et le départ du recteur et du secrétaire général de l'académie.

Le ministère de l'Éducation nationale a dépêché en Martinique des inspecteurs généraux, qui ont rencontré les associations de parents d'élèves et devraient recevoir les organisations syndicales d'enseignants séparément. Celles-ci ont exigé que ce soit dans le cadre d'une intersyndicale mise en place depuis le début du mouvement.



### La grève des postiers !



Un mouvement de grève illimité à La Poste avait commencé le 6 janvier 2020. Tout dialogue entre syndicats et direction était rompu. Selon les postiers, le directeur régional arrivé sur le territoire depuis janvier 2018, fait régner un climat de tension. C'est ainsi que les salariés en grève ont exigé : « le départ du directeur régional, à cause de son mode de manage-

ment, jugé trop autoritaire ».

Ils ont présenté une plate-forme revendicative comportant 22 points de revendications. Ils insistent sur : « le respect des engagements pris lors du protocole d'accord de mars 2017 et de la parole donnée ». L'intersyndicale demandait une :

« distribution du courrier six jours sur sept par les facteurs, l'amélioration des conditions de travail et le comblement de plus de 150 postes vacants... » elle dénonçait « Le management et les méthodes de la direction » et exigeait « la mise en place de négociations avec la directrice exécutive de La Poste Outre-

Mer ».

Face au mutisme de la direction, les grévistes ont alors décidé de faire monter la pression. Plus d'une centaine d'entre eux étaient présents sur leur piquet de grève, aux abords du centre courrier de Dillon. Plus d'une dizaine de bureaux de poste ont été fermés. Pour s'opposer aux revendications des salariés en grève, la direction de La Poste a assigné en référé les quatre syndicats pour le mardi 28 janvier, pour faire libérer les accès des bureaux de poste. Plus de 200 postiers déterminés regroupés depuis le centre de tri de Dillon se sont dirigés vers le palais de justice de Fort-de-France, pour assister à ce procès injuste. La décision de la justice bourgeoise est tombée en faveur de la direction de La Poste. Cependant, les grévistes restent mobilisés.

### Plusieurs semaines de grève dans l'Éducation



CO

Pendant plusieurs semaines, la quasi-totalité des collèges et des lycées sont restés fermés en Guadeloupe, ainsi que la majorité des écoles maternelles et primaires.

Les enseignants et les agents des

établissements sont fortement mobilisés, avec le soutien des élèves et de leurs parents.

C'est le projet de réforme des retraites qui a mis le feu aux poudres. Dès le 5 décembre, la grève a été

massive dans l'Éducation. Certains établissements ont voté la grève et le blocage depuis cette date.

Mi-janvier, grèves et blocages se sont généralisés. Dans les lycées, le mécontentement est aggravé par la mise en œuvre de la réforme du bac, qui impose aux élèves de première de passer des épreuves (les E3C) dans l'improvisation totale.

La grève a été suspendue le 6 février en Guadeloupe, après que le ministère a annulé pour le moment la suppression de 72 postes programmée pour la prochaine rentrée scolaire. C'est déjà une victoire due à la lutte, même si beaucoup d'autres revendications restent à satisfaire. Encore faut-il que le gouvernement tienne parole.

## CAMEROUN

### L'héritage du colonialisme



flickr.com/Amanda Lucidon

Paul Biya

Au Cameroun, le 9 février, c'est dans un climat de peur que se sont déroulées dans les régions anglophones les élections législatives et municipales.

La population y est prise en étau depuis quatre ans entre l'armée camerounaise et les mouvements séparatistes qui y multiplient les exactions. Pour ces élections, ces mouvements avaient menacé de représailles ceux qui iraient voter, tan-

dis que l'armée patrouillait en force dans les rues.

Ce conflit est un héritage de la période coloniale, en même temps que le fruit de la dictature mise en place par la France à l'indépendance. A la fin de la Première guerre mondiale, un cinquième du pays, proche de la colonie anglaise du Nigeria, échut à la Grande-Bretagne. Le reste, jouxtant le Gabon et le Congo Brazzaville, revint à la France. A l'indépendance, en 1960, une partie de la zone anglophone choisit alors de rejoindre le Cameroun demeuré francophone, avec la garantie que le bilinguisme et la culture propre à la région seraient respectés. Mais le régime mis en place au Cameroun par la France s'avéra dès le début une dictature sanglante dans l'ensemble du pays. L'opposition à cette dictature, dans la partie anglophone, s'exprima par la demande de voir certaines de ses particularités respectées.

Le président Paul Biya, grand ami de la France, répondit à ces revendications

par la répression qui ne fit que pousser au développement de mouvements séparatistes et de groupes armés réclamant l'indépendance des régions anglophones sous le nom d'Ambazonie.

Ces groupes, pour forcer la population de ces provinces à les soutenir, adoptèrent d'emblée envers celle-ci une politique terroriste. Dans le lourd bilan du conflit, il est totalement impossible de séparer ce qui revient aux exactions de l'armée camerounaise et ce dont se sont rendus coupables les groupes armés indépendantistes.

En exerçant sur la population la même violence que les militaires de Biya, les mouvements séparatistes se comportent en simples concurrents du régime, voulant mettre la main sur les richesses de la région et exploiter ses habitants. Les travailleurs camerounais, qu'ils soient anglophones ou francophones, devront s'en débarrasser, comme de la dictature régnante et de l'impérialisme français qui la soutient.

## À l'heure de la répression

Patrick George Zaky, étudiant égyptien à l'université de Bologne, en Italie, et militant d'une organisation de défense des droits de l'Homme a été arrêté le 7 février à son arrivée au Caire et immédiatement jeté en prison. Selon son organisation, Patrick Zaky, arrêté alors qu'il allait rendre visite à sa famille, est maintenu en détention à Mansoura, dans le nord du pays, et a subi coups et tortures à l'électricité.

Cette affaire jette de nouveau un peu de lumière sur les pratiques du régime. Des centaines d'opposants politiques sont enfermés depuis des années et subissent le même sort, sans que cela se sache. Des décrets se sont succédé à la dictature tous les pouvoirs pour empêcher la moindre expression de pensée dissidente. Des journalistes, avocats et militants sont arrêtés et/ou victimes de « dispari-

tions forcées », une des techniques utilisées par la dictature pour terroriser la population et faire taire toute opposition politique. Des ONG locales citent le chiffre de 60 000 personnes détenues depuis 2013, certaines ayant été libérées après des mois, brisées, et après des procès express devant des tribunaux militaires, l'état d'urgence étant régulièrement reconduit de trois mois en trois mois. Parfois, un commentaire critique publié sur un réseau et jugé offensant par les autorités suffit pour être arrêté et emprisonné, sans jugement.

Parmi ces victimes de la répression figurent aussi des travailleurs des entreprises d'État, c'est-à-dire le plus souvent appartenant à l'armée. Dans le ciment, le pétrole, le textile ou le bâtiment, les profits n'existent que grâce à l'exploitation ouvrière et aux bas salaires, qui tardent souvent

à être versés. Les protestations des travailleurs sont taxées de manifestations d'opposition, voire de terrorisme, et à ce titre durement réprimées.

Les rares critiques de la dictature, prononcées du bout des lèvres par des gouvernements occidentaux, véritables représentants de commerce des marchands d'armement, ne risquent pas d'avoir la moindre portée. Dans ce pays de 100 millions d'habitants, la répression est la seule réponse du régime face à la pauvreté et au mécontentement des masses. Elle n'empêchera pas de nouvelles explosions.



## Un site de campagne

Sur <https://www.lutte-ouvrière.org/municipales> :

- la liste des communes où Lutte ouvrière se présente
- nos têtes de liste
- les émissions auxquelles elles ont participé
- l'agenda des réunions publiques
- comment nous contacter

 Suivez le blog de  
Nathalie Arthaud :  
<http://www.nathalie-arthaud.info>

### ABONNEMENT

**12 mois : 20 € / 6 mois : 12 €**  
Je souhaite m'abonner au  
journal *Lutte ouvrière - Île de  
La Réunion* pour une période  
de.....mois

NOM:

.....

Prénom :

.....

Adresse:

.....

.....

Ci-joint par chèque la somme  
de .....euros

Pour nous contacter :

*Lutte ouvrière*

BP 184

97470 SAINT-BENOÎT

e-mail :

contact@lutte-

ouvriere-ile-de-la-reunion.org



Impression spéciale *Lutte ouvrière*

Commission paritaire n°

1019C85576

Directeur de publication : Didier

Lombard

Tirage : 100 exemplaires

ISSN : 2552-7282